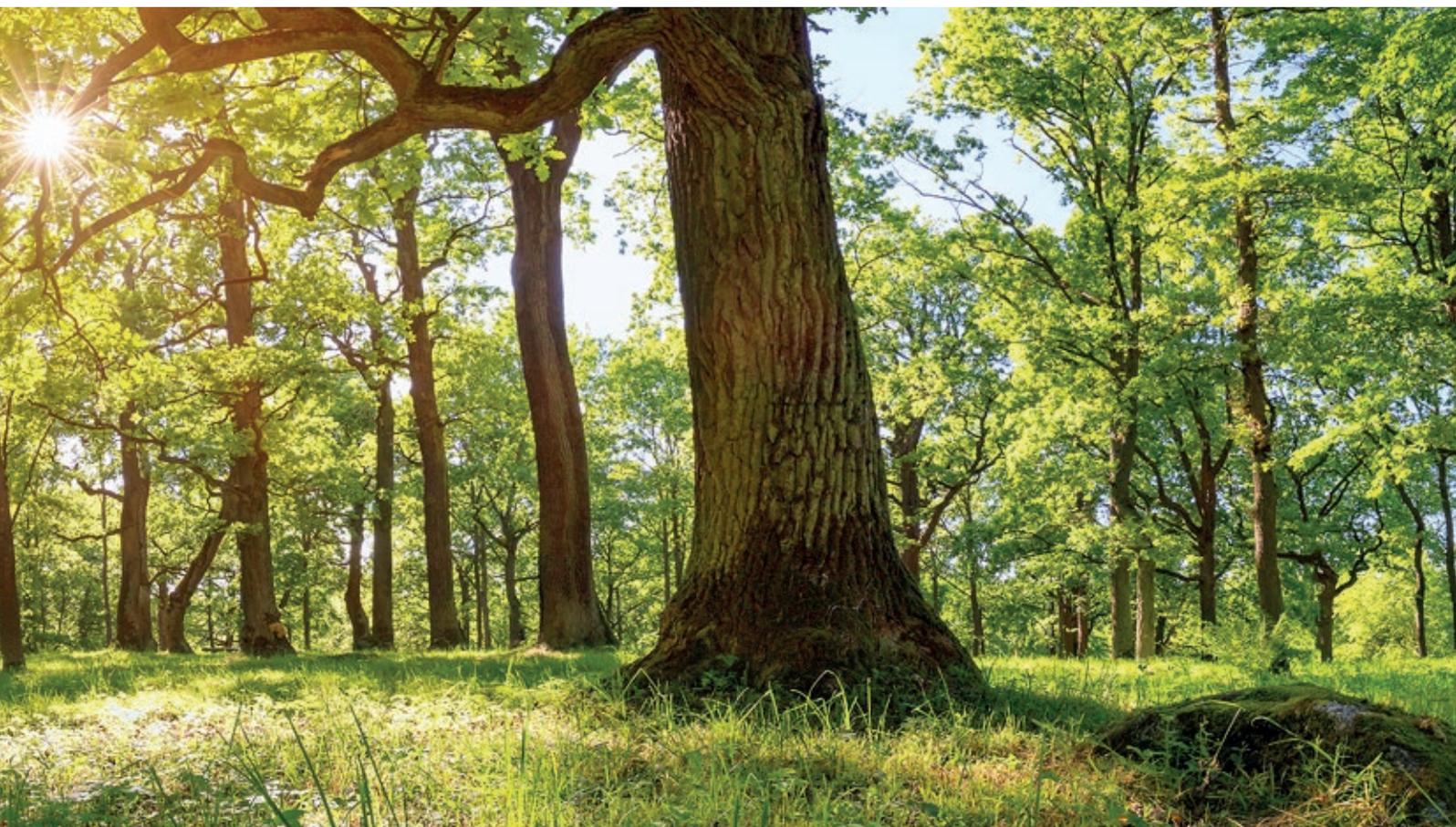


COMMUNICATION
DE LA FEBHEL



FEBHEL

**Pour une relance socio-économique post Covid-19
durable et bas-carbone**

La Fédération Interprofessionnelle Belge du Bois Énergie - FEBHEL est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois énergie à l'échelle locale.

INTRODUCTION

Depuis les premiers cas annonçant que l'épidémie de coronavirus avait atteint nos frontières, des mesures drastiques de « gel » de la plupart des activités humaines de déplacement et de concentration non-essentiels ont été prises, suivant ainsi les recommandations du panel d'experts du centre de crise. **Ces mesures justifiées de limitation des échanges, recommandées et suivies par la plupart des pays touchés actuellement, ont évidemment un impact sur notre économie à la fois au niveau mondial et également au niveau local.**

Nous pressentons tous que la **crise sanitaire sera suivie d'une crise économique** dont les contours sont encore flous, mais dont l'ampleur sera mondiale et sans précédents.



FEBHEL

Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique



Après les mesures d'urgences, faire le choix d'un plan de relance bas-carbone

Dans l'immédiat, cela implique de la part de nos élus la mise en œuvre de plans de soutien d'urgence, visant d'abord à préserver un tissu d'acteurs économiques capables de maintenir les services essentiels à notre société en ces temps de crise. Mais à plus long terme, une fois la crise sanitaire passée, une politique de relance beaucoup plus vaste sera nécessaire afin d'éviter une récession dont les impacts humains seraient finalement encore plus graves que l'épidémie. **Pour que l'après-crise ne soit pas un retour au monde d'avant.** Celui-là même qui nous a mené où nous sommes et qui risque, à une échéance de plus en plus proche et palpable, de nous mener dans l'impasse totale d'une planète à ce point dégradée et de systèmes tellement fragilisés que notre civilisation s'en trouvera ébranlée.

Dans ce contexte, il est crucial de conserver les objectifs de développement d'une société bas carbone, et de ne pas succomber à la tentation de soutenir le système basé sur une croissance infinie et une mondialisation à outrance rendue possible par l'exploitation de combustibles fossiles à un rythme toujours plus effréné (et à grands renforts d'aides publiques de toutes sortes). Comme bon nombre d'associations et d'experts, **la FEBHEL souhaite que l'ensemble des futures mesures de relance et de soutien soient conditionnées par la compatibilité avec les propositions du Green Deal et les objectifs de l'Accord de Paris** sur le changement climatique. Ceci afin que l'endettement colossal qui sera généré par toutes ces mesures puisse financer la construction d'une société durable sur le long terme, et non pas prolonger pour quelques années un modèle qu'on sait sans issue.

Nos politiques ont le pouvoir de faire de cette crise un accélérateur de la transition, en élaborant dès maintenant un « Green Deal » wallon.

Il est donc capital que cette politique de relance économique s'oriente vers **la construction d'un système plus résilient, plus soutenable et plus durable.**





La filière bois-énergie, composante essentielle d'une bio-économie locale, circulaire et durable

Plus particulièrement, la **FEBHEL** tient à rappeler à quel point notre filière bois-énergie locale représente un atout pour rendre notre système énergétique compatible avec des objectifs de réduction des émissions de CO₂, tout en le rendant plus local, plus renouvelable, plus social, bref plus durable et également plus résilient. **La filière bois-énergie, qui participe à hauteur de 60% à la consommation d'énergie renouvelable de la Wallonie** (proportion également observée au niveau Européen et Mondial), est basée sur un modèle de valorisation énergétique des **sous-produits de la filière bois** « matériau » : cette filière génère environ 75% de sous-produits tout au long de sa chaîne de valeur (rémanents d'exploitation, sciures, chutes de découpe, ...). Le bois-énergie permet ainsi de valoriser d'une manière optimale une ressource locale et renouvelable : notre précieuse forêt.

Cette valorisation énergétique des sous-produits, en plus d'avoir **un effet substantiel d'évitement d'émissions de CO₂ fossile**, permet aux transformateurs du bois de dégager un complément de revenu qui participe au maintien de l'emploi local à travers la filière, mais qui en fin de compte, participe également à la continuité de l'investissement des propriétaires forestiers dans une **silviculture dynamique garante d'un maintien de la capacité de renouvellement de nos forêts** (et donc de la neutralité CO₂ du bois-énergie) et de l'approvisionnement en produits bois de qualité. Des produits bois locaux de qualité qui, une fois transformés, permettent la construction **d'infrastructures**

moins intensives en énergies et produits fossiles non renouvelables **tout en stockant du carbone**. Carbone qui, lorsque le bois en fin de vie (bois de démolition, bois des parcs à conteneurs) est valorisé dans nos centrales de cogénération à haut rendement, est finalement restitué à l'atmosphère d'où il avait été puisé quelques décennies plus tôt par la croissance de l'arbre, venant ainsi boucler **un cycle vertueux sur le plan socio-économique et environnemental**.

Parmi les différentes alternatives de production d'énergies renouvelables, le bois-énergie possède également l'avantage d'être **facilement stockable** (même à long terme), de ne pas être soumis aux aléas météorologiques pour produire (**non-intermittent**), et d'être principalement **Européen sur l'ensemble de sa chaîne de valeur**, tant pour la production du combustible que pour les technologies permettant sa conversion en énergie. Ce sont des atouts stratégiques en cas de crise mondiale telle que nous la connaissons actuellement.

60%

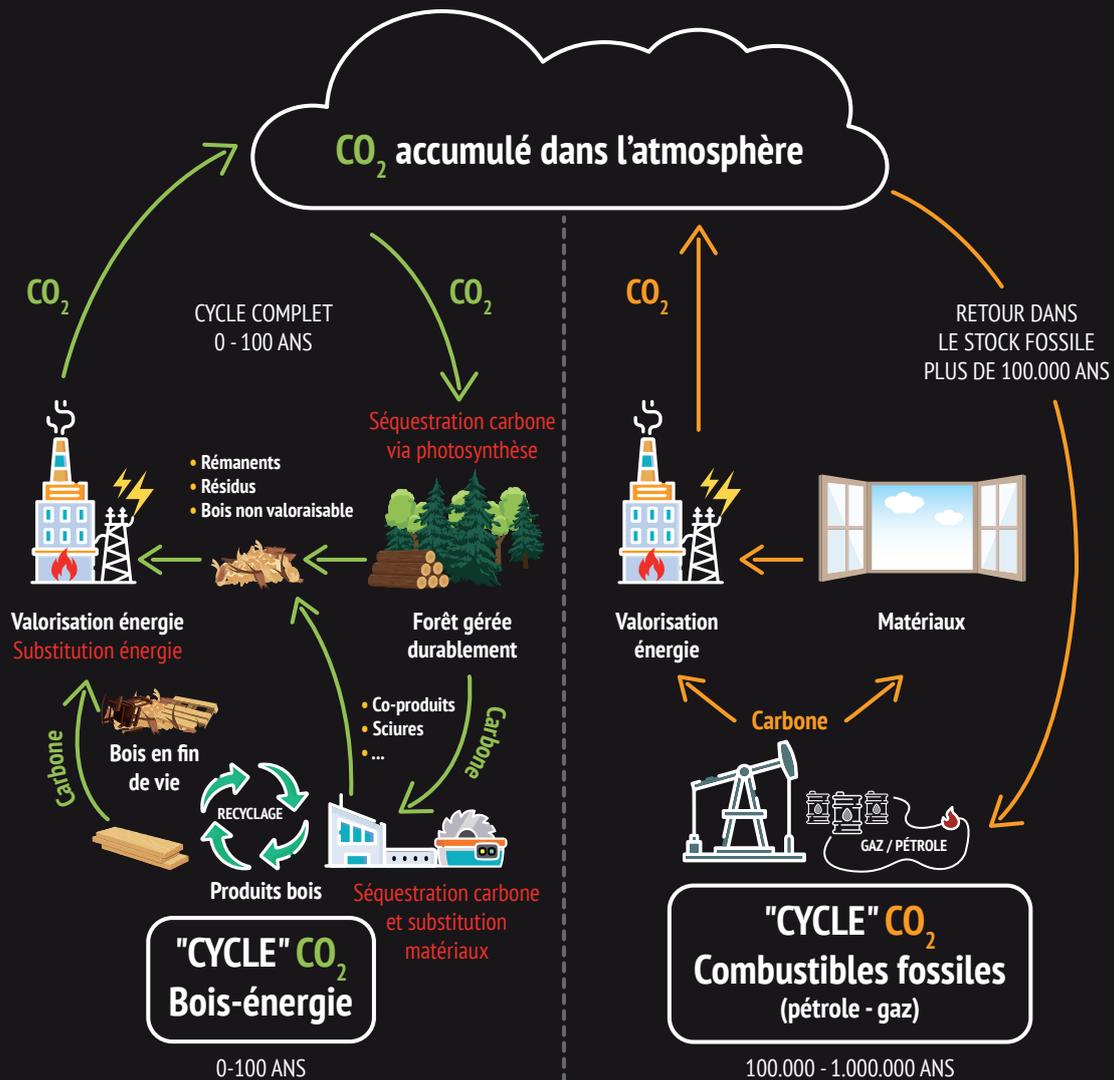
La filière bois-énergie participe à hauteur de 60% à la consommation d'énergie renouvelable de la Wallonie



Le bois : une source d'énergie renouvelable et bénéfique pour le climat

La forêt wallonne dans son ensemble est gérée dans le but de produire du bois d'œuvre de qualité (bois pour la construction et les meubles) tout en maintenant sa capacité de croissance et de renouvellement, et donc sa capacité à capter et stocker du CO₂ hors de l'atmosphère. La production et la transformation du bois d'œuvre génère une grande quantité de co-produits (branches, sciures, chutes de découpe) valorisables en énergie. La combustion de ces co-produits pour la production

d'énergie va émettre du CO₂ (celui capté par l'arbre lors de sa croissance), mais ce CO₂ est capté à nouveau par les forêts maintenues en croissance : le bilan CO₂ du bois-énergie est donc neutre du point de vue de l'atmosphère. En outre, cela permet d'éviter l'utilisation de combustibles fossiles émetteurs de CO₂ et non renouvelables (les stocks fossiles ne se renouvellent pas à une échelle de temps compatible avec leur exploitation) : c'est ce qu'on appelle l'effet de substitution.



Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique





Des mesures spécifiques pour maintenir le développement de la filière

Afin de ne pas mettre à mal ce modèle durable, nous plaçons pour que le plan de relance socio-économique post Covid-19 intègre les mesures suivantes :

01 Au niveau forestier

- Développer, via un **plan forestier sur le long terme** et à l'échelle régionale, une politique de régénération et de boisement visant à **maintenir (voire augmenter) la capacité de production de bois de qualité tout en adaptant notre forêt aux impacts du changement climatique** ;
- Soutenir les actions visant à développer une **gestion forestière multifonctionnelle durable (certification) tout en conservant un objectif de production de bois de qualité**. Considérer la forêt comme une zone où la fonction économique est négligée, c'est priver la société d'une ressource renouvelable, neutre en CO₂ et génératrice d'emplois.

02 Au niveau de la filière bois « matériau »

- Développer massivement **l'usage du bois dans la construction** ;
- Stimuler et favoriser l'emploi de **bois local (matériau et énergie) dans les marchés publics** (exemplarité) ;
- Maintenir et **développer l'outil local de transformation** du bois afin de limiter l'exportation de notre ressource locale ainsi que des sous-produits générés, et de stimuler également l'innovation, gage d'adaptation et de compétitivité.

- **Supprimer toute forme de soutien dans le secteur des combustibles fossiles émetteurs de CO₂.** Les subsides accordés à ce secteur devenu stratégique par la force des choses, alimentent une boucle de renforcement de la dépendance, mettant en place un mécanisme de « verrouillage systémique » défavorable au développement d'énergies alternatives plus durables et pourtant matures technologiquement. Cette dépendance aux combustibles fossiles a pour corolaire la dépendance aux pays producteurs, ces subsides n'alimentent donc que pour une faible part notre économie au profit de pays au régime politique parfois très éloigné des valeurs démocratiques portées par la Wallonie. L'ensemble du secteur pétrolier est d'ailleurs en crise structurelle avec un endettement toujours plus grand et une conjoncture actuelle tirant les prix vers le bas : l'avenir de ce secteur étant de plus en plus incertain, continuer à y investir l'argent public traduirait un grand manque de clairvoyance. En ces temps où la transition vers un système énergétique plus durable est devenue urgente, **ces subsides n'ont plus de sens et doivent cesser, au profit d'un soutien à la transition renouvelable ;**
- Définir un **mécanisme de soutien stable** et permettant une **vision long-terme** aux investisseurs pour la **production d'électricité renouvelable** à partir de cogénérations bois (25 % de la production électrique renouvelable en Wallonie !), de même que proposer un mécanisme de maintien des unités existantes, certaines arrivant bientôt à la fin de leur période de soutien. En toute logique avec les objectifs de diminution des émissions de CO₂, le facteur essentiel de modulation de ce soutien doit rester la performance environnementale ;
- Définir un cadre et une méthodologie de **soutien spécifique à la chaleur verte et en particulier pour le bois-énergie**, qui représente 75% de la chaleur renouvelable produite en Wallonie. Intégrer dans ce cadre un mécanisme d'incitation au renouvellement du parc d'anciens appareils de chauffage individuels au bois, afin d'améliorer à la fois la performance énergétique du parc (augmentation des rendements) et la qualité de l'air. Les technologies actuelles affichent des performances conformes aux réglementations les plus strictes ;
- Développer de manière accrue **les réseaux de chaleur au bois** au vu de leurs atouts, notamment en levant les freins administratifs en adaptant la réglementation ;
- **Développer une politique de performance environnementale du bâtiment** dans la stratégie de rénovation, en sus de la performance énergétique. La PEB actuelle doit intégrer une notion de performance environnementale afin de **pousser à la fois la performance énergétique et la production renouvelable**. Tenir compte de l'impact environnemental réel des technologies renouvelables dans ce mécanisme via des analyses du cycle de vie (l'exemple des pompes à chaleur est à retenir : elles fonctionnent avec de l'électricité pas toujours renouvelable et leur performance est parfois loin de celle annoncée !).
- Établir en accord avec les entités fédérées un mécanisme de « tax-shift » afin de **prendre en compte les externalités négatives des combustibles fossiles**. L'instauration d'un « coût-vérité » de l'énergie sur le principe du pollueur-payeur est un levier important pour favoriser les alternatives renouvelables et orienter un phasing-out du soutien direct. La conjoncture actuelle dans le secteur pétrolier (guerre des prix, augmentation de la production de l'OPEP+, baisse massive de la demande) tend à diminuer fortement le prix des combustibles fossiles : **le moment est opportun pour maintenir, via un coût-vérité, ces prix à un niveau permettant aux alternatives renouvelables de rester concurrentielles tout en dégagant du budget pour rendre ces alternatives accessibles à l'ensemble des citoyens.**

Le bois-énergie : des technologies performantes adaptées à tous les besoins

Les combustibles bois-énergie se présentent sous diverses formes (pellets, plaquettes, bûches compressées, bûches traditionnelles) toutes adaptées à des exigences spécifiques et livrables à domicile par des professionnels. Des certifications telles que ENplus® pour les pellets ou GoodChips® pour les plaquettes assurent au consommateur qu'il achète un combustible répondant à de stricts critères de qualité, garantissant un fonctionnement optimal de son installation de production d'énergie.

Les technologies de production d'énergie à partir bois sont multiples et vont du poêle à bûches individuel à l'installation de cogénération industrielle fournissant électricité et chaleur à tout un quartier en passant par le poêle à pellets connecté. La recherche et l'innovation continue dans ce secteur, particulièrement ces dernières années, permettent de mettre sur le marché des technologies performantes au niveau du confort d'utilisation, de l'efficacité, de la fiabilité et bien sûr des émissions de particules fines. Ce dernier point a fait l'objet d'une attention particulière des concepteurs, et les technologies actuelles répondent aux exigences les plus strictes en matière d'émissions.

Notre filière participe déjà à l'effort de fond lié à la transition renouvelable. Nous participons également à l'effort particulier durant la crise sanitaire, pour continuer à fournir à nos concitoyens un accès à une énergie locale renouvelable et performante malgré les difficultés. Notre secteur a d'ailleurs été reconnu comme essentiel à la protection des besoins vitaux de la Nation dans l'AM du 23/03/2020, confirmé par l'AM modificatif du 03/04/2020.

Nous incitons nos dirigeants à entendre notre appel pour que notre filière puisse continuer à fournir ses services de qualité !



Febhel - 47 Chaussée de Namur - 5030 Gembloux - Belgique



La Fédération Interprofessionnelle Belge du Bois Énergie - **FEBHEL** est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois énergie à l'échelle locale.

Ses membres sont des entreprises actives dans la filière bois-énergie, à tous les niveaux : producteurs et distributeurs de combustibles (de pellets, de plaquettes, de bûches), fabricants, vendeurs, installateurs de technologies de chauffage et/ou de production d'électricité (ou de froid) à partir de bois, bureaux d'ingénieurs en techniques spéciales,... et ce tant dans le secteur domestique qu'industriel.

Les membres de la **FEBHEL** s'engagent dans le déploiement d'une filière bois-énergie qui :

- Valorise de manière optimale une ressource locale renouvelable, gérée durablement et donc CO₂ neutre ;
- S'intègre parfaitement et de manière complémentaire avec la filière bois « matériaux » en valorisant ses sous-produits ;
- Conçoit et distribue des technologies de combustion propres, modernes et performantes, adaptées aux exigences des utilisateurs domestiques et industriels ;
- Produit des combustibles de qualité, performants et économes ;
- Crée du savoir-faire et des emplois locaux et durables.





Le bois,
l'énergie par nature